



BULLETIN D'INSCRIPTION
CONCOURS DE LA MEILLEURE CONFITURE

Mardi 31 octobre 2017 – 13 h 30 à 17 h – salle Martel – place du Trieu

CONFITURE PRESENTEE :	
Nom et coordonnées du candidat	
NOM :	
PRENOM :	
DATE DE NAISSANCE :	
ADRESSE :	
TELEPHONE :	
E-MAIL :	

Signature du candidat :

(certifie avoir lu et approuvé le règlement du concours)

BULLETIN A REMETTRE AU CCAS à l'Hôtel de Vie (36 rue du Maréchal Soult) **avant le vendredi 27 octobre à 17h00.**

Vous remerciant de votre participation.

Date et heure de réception de l'inscription :

(cadre réservé aux organisateurs)

CONCOURS DE CONFITURE

REGLEMENT

Article 1 : ORGANISATION

Dans le cadre de la Semaine Bleue, le Centre Communal d'Action Sociale organise un concours de confitures le mardi 31 octobre 2017 à la salle des fêtes Martel, place du Trieu.

Article 2 : PARTICIPANTS

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à tous les cuisinier(e)s amateurs de plus de 50 ans et résidant à Fresnes-sur-Escaut.

Article 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Un bulletin d'inscription est à la disposition des habitants dans le programme de la Semaine Bleue.

Les bulletins sont à retourner impérativement au CCAS à l'Hôtel de vie (36 rue du Maréchal Soult) **avant le vendredi 27 octobre à 17h00.**

Les participants devront réaliser et déposer **2 pots de confiture (de fruits ou de légumes)** le mardi 31 octobre 2017 entre 13 h 30 et 14 h 30 à la salle des fêtes Martel, place du Trieu. Un pot sera proposé au jury et le deuxième sera dégusté lors du verre de l'amitié en fin d'après midi. Il n'est pas nécessaire de fournir la recette le jour du concours, toutefois celle-ci sera publiée dans le journal municipal avec la rétrospective de la Semaine bleue.

Article 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Le jury sera composé de 5 personnes (1 jeune du centre de loisirs municipal, 1 jeune du centre socio culturel, un ou deux professionnel(s) de la commune, et un élu). Le jury se réunira le mardi 31 octobre entre 14 h 30 et 16 h 30 pour juger de l'originalité et du goût de la confiture. Trois gagnants seront désignés à l'issue des délibérations du jury.

Article 5 : RECOMPENSES

Les 3 meilleures confitures seront récompensées par Madame le Maire et le jury. Les résultats seront annoncés entre 16 h 30 et 17 h. Un bon d'achat valable dans une pâtisserie de la commune sera attribué aux 3 gagnants.

INSCRIPTIONS & RENSEIGNEMENTS AU CCAS à L'Hôtel de vie au :
03.27.28.51.44 OU 45